

N/REF : 14/11/2024 15H29 C:007384 I:12932

V/Email reçu le Jeudi 14/11/2024 a 15H29

SELON DEVIS N° 4080058

BDR DETECTION

**6 RUE GRACE HOPPER
35310 MORDELLES**

IMMEUBLE : LA PRIMELAIS
LA PRIMELAIS
FOYER ST BENOIT LABRE
35830 BETTON

Rennes, le 29 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : LA PRIMELAIS - CONTACT MR TREMEDET 06 31 59 56 21
LIONEL.TREMEDET@SAINT-BENOIT-LABRE.FR
CONTACT SUR PLACE MAXIME 06 25 43 60 88

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4080058 du 27/08/2024

Donneur d'ordre : M. D. BOSCHER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression
et d'une pompe d'aspiration.

INTERVENTION DU 18/11
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CURAGE RESEAUX EU ET EP SUR L'ENSEMBLE DU SITE
POMPAGE D'UNE FOSSE DE 2M3
CONTROLE BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 19/11/24 a 09H49 M. D. BOSCHER

FB TT Email envoyé le 04/09/24 a 10H43 M. P.Y. BOSCHER

FB TT Email envoyé le 27/08/24 a 10H07 M. P.Y. BOSCHER

DEVIS SOUS RESERVE DE PRESENCE DE RACINES OU CASSE SUR LES RESEAUX
TEMPS ESTIMÉ A 1 JOUR

LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE CURAGE : 48,00 EUROS HT / T(S) POUR 2024

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAÎTRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1200,00	1200,00
1,00	Ffait Pomp./Curage Fosse 2m3	219,09	219,09
TOTAL H.T.			1419,09
T.V.A. a 20,00%			283,81
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>1702,90</u>

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.